

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/027/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 110/04 (MDE 24/019/2004 du 16 mars 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS MASSIVES / HOMICIDES ILLÉGAUX / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

SYRIE

Des centaines de Kurdes de nationalité syrienne

Londres, le 2 avril 2004

Selon les informations recueillies, au moins 40 Kurdes syriens, parmi lesquels des enfants, ont été tués, par les forces de sécurité pour la plupart, depuis les violents affrontements qui se sont produits lors d'un match de football, le 12 mars. Des centaines de personnes, dont des mineurs, sont toujours privées de liberté. La plupart d'entre elles sont maintenues en détention au secret et risquent par conséquent de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Le 13 mars, lors des obsèques de personnes tuées pendant les violences, la police aurait attaqué des proches des victimes. Cet épisode a conduit à deux journées de manifestations et d'émeutes dans plusieurs villes du nord-est de la Syrie, dont al Malikiya, al Qahtaniya et Amouda. À al Malikiya, les forces de sécurité auraient tiré sur des manifestants qui jetaient des pierres sur les bâtiments d'*Al Mukhabarat al Askariyya* (Service des renseignements militaires) et d'*Al Amn al Dawla* (Sûreté de l'État). Hussein Nouri, seize ans, et Badry Shaheen, six ans, ont été abattus. Des protestataires auraient également été blessés par balle à al Qahtaniya. Selon certaines sources, aux alentours du 13 mars, des manifestants kurdes ont passé à tabac le responsable du poste de police d'Amouda, qui est par la suite mort de ses blessures.

Les noms de centaines de Kurdes syriens toujours détenus, parmi lesquels des enfants – dont Masoud Jafr, seize ans, originaire d'al Qahtaniya –, ont été communiqués à Amnesty International. Aux environs du 19 mars, 500 à 600 personnes auraient été libérées, mais on ignore toujours où se trouvent quelque 2 500 autres, qui resteraient privées de liberté. Elles sont manifestement détenues au secret et ne peuvent entrer en contact avec des avocats ni voir leurs proches, ce qui signifie qu'elles risquent fort d'être victimes d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. D'après les informations recueillies, certaines d'entre elles, notamment des mineurs, ont été torturées. Ainsi, Kaneé Muhammad Ramadan, dix-sept ans, aurait été interpellé lors du match de football, puis torturé à l'électricité jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Il a été retenu captif durant neuf jours. Moussa Abdel Fatah Shaheen, un adulte, a dû être hospitalisé après avoir été torturé en détention. Il avait été appréhendé lors d'une manifestation à al Qahtaniya. Un grand nombre des blessés seraient en fait maintenus en détention dans des hôpitaux d'État, qui, selon certaines sources, sont cernés par les forces de sécurité.

Plusieurs centaines de Kurdes syriens ont également été arrêtés à Damas. Des dizaines d'étudiants de l'université ont été appréhendés ; de toute évidence, ils avaient manifesté, de façon pacifique, contre les arrestations de Kurdes de nationalité syrienne et pour faire part de leur mécontentement après la mort de certains d'entre eux, tués pendant les violences. La plupart des étudiants ont été remis en liberté le 20 mars, mais au moins 18 sont toujours retenus captifs, dont Fahima Asko (f) ; Sourya Amko (f) ; Ali Huseini (f) ; Mizgin Huseini (f) ; Nasiba Huseini (f) ; Nizar Kousa (h) ; Jawdan Huseini (h) ; Jawan Hasse (h) ; Nawras Mourai (h) ; Sipan Sayda (h) ; Sarteep Youssef (h) et Darchin Huchik (h). Beaucoup ont été exclus de l'université car ils auraient enfreint son règlement en participant à des manifestations politiques illégales et en distribuant des tracts.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles au moins 40 Kurdes syriens ont été tués par les forces de sécurité, qui ont, semble-t-il, agi de façon délibérée et arbitraire, et fait un usage excessif de la force ;

– exhortez les autorités à veiller à ce qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur ces homicides et à ce que les responsables présumés de ces actes soient traduits en justice dans le respect des normes internationales d'équité ;

– demandez aux autorités de vous communiquer l'identité des personnes appréhendées, le motif de leur arrestation ainsi que le lieu de détention de celles qui n'ont toujours pas été relâchées ;

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles des enfants ont été arrêtés et rappelez aux autorités qu'aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle la Syrie est partie, « l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible » ;

– dites-vous particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles des détenus ont été torturés et exhortez les autorités à mener une enquête indépendante et impartiale sur ces allégations et à traduire en justice les auteurs présumés de tels agissements ;

– cherchez à obtenir l'assurance que tous les détenus sont traités avec humanité, conformément aux normes internationales relatives au traitement des détenus ;

– exhortez les autorités à faire en sorte que ces personnes puissent rapidement voir leurs proches, s'entretenir avec un avocat et recevoir les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que les personnes arrêtées soient détenues uniquement pour avoir exprimé, de façon pourtant pacifique, leurs opinions politiques, ou en raison de leur identité ethnique ;

– demandez instamment qu'elles soient libérées immédiatement et sans condition, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, al-Rashid Street
Damas, Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major General Ali Hammud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Télégrammes : Interior Minister, Damas, Syrie

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Nizar al-Assasi
Minister of Justice
Ministry of Justice
Al-Nasr Street
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Courriers électroniques : moj@net.sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 14 MAI 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*